

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 26 septembre 2023

Afférents au CM : 11

Présents : 6

Votants : 10

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 06 octobre 2023, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR

POUVOIRS : Carole PALLANCHE représentée par Mireille BROTTES, Cédric SOUCHON représenté par Sergio FERNANDES-RIOS, Ophélie BERNARD représentée par Marie-Thérèse GIRY, Delphine JACQUET représentée par Jonathan JACQUET

ABSENT : Clément VERNIN

SECRÉTAIRE : Mireille BROTTES

EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) SUR LES COMPTES 2023

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion. Il constituera un document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

MONTBRISON

Date de réception de l'AR: 12/10/2023

042-214200354-DE_015_2023-DE

Un CFU sera produit pour le budget général.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'État, qui sera transmise ultérieurement, si l'assemblée approuve cette candidature. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le chef du SGC et le conseiller aux décideurs locaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la commune et l'État, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Copie certifiée conforme.

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0


Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 06 octobre 2023

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Mireille BROTTES



MONTBRISON

Date de reception de l'AR: 12/10/2023

042-214200354-DE_015_2023-DE